



## Fiche de constitution d'un dossier de Réception individuelle (RI) de véhicule en application du Code de la Route

### RI01.4

#### Remorques neuves dont le PTAC\* est inférieur ou égal à 3 500 kg

\* PTAC = poids total autorisé en charge

#### VÉHICULES CONCERNÉS

Remorques neuves (catégories internationales O1 & O2)  
dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3 500 kg  
n'ayant pas fait l'objet d'une réception par type

#### NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (*cf. modèle annexe 1*)
- Pièce 2 Notice descriptive de la remorque (*cf. modèle annexe 2*)
- Pièce 3 Plans d'ensemble cotés (avec, le cas échéant, protection anti-encastrement arrière, garde-boue, ...) et photographies
- Pièce 4 Bulletins de pesée du véhicule (une pesée totale et une pesée sous train roulant) en ordre de marche, c'est-à-dire lorsque que le véhicule est carrossé et aménagé
- Pièce 5 Certificat de montage de la carrosserie établi selon le modèle de l'arrêté du 19 juillet 1954 modifié, dit « annexe VIII » (cas général),
- Pièce 6 Description et plans de la suspension (le cas échéant),
- Pièce 7 Attestation de capacité de charge des essieux et plans (ou documentation) des essieux utilisés
- Pièce 8 Fiche de réception partielle CE au titre du règlement 13 de l'UNECE sur le freinage (*voir recommandations*)
- Pièce 9 Description de l'installation de freinage et justificatifs (*si le véhicule est équipé d'un système de freinage*)
- Pièce 9-1 Plan détaillé de la transmission du dispositif de freinage à inertie, et de ses guidages sur le châssis ou photographies
- Pièce 9-2 Justificatif concernant le rapport de démultiplication  $i_{H0}$  de la commande (schéma coté du dispositif ou de sa cinématique)
- Pièce 9-3 Justificatif concernant le rendement  $\eta_{HI}$  de la transmission (si celle-ci comporte une démultiplication)
- Pièce 9-4 Dans le cas d'une remorque à avant train, PV d'essai de la transmission établi par le laboratoire agréé UTAC déterminant son rendement roue par roue.
- Pièce 9-5 PV d'essai du dispositif de commande de frein à inertie selon l'annexe XII appendice 2 du R13 (*voir recommandations*)

- Pièce 9-6 PV d'essai du frein selon l'annexe XII appendice 3 du R13 et justificatif concernant l'annexe IV du R13 (essai d'échauffement de type I)
- Pièce 9-7 Calcul de compatibilité selon l'annexe XII appendice 4 du R13
- Pièce 9-8 Dans le cas d'une remorque à essieux centraux, attestation d'appairage des composants du système de freinage délivrée par l'équipementier
- Pièce 10 Attestation d'installation du dispositif d'attelage (*cf. modèle annexe 3*)
- Pièce 11 Dans le cas d'une caravane, justificatifs de conformité aux normes EN 1949 et EN 721
- Pièce 12 Justificatifs de conformité aux domaines réglementés n° 3B, 4, 5, 10-1, 18, 20, 36, 43, 45, 46, 48, 50 et 56 de l'annexe 3bis de l'arrêté ministériel du 4 mai 2009 modifié (NOR : DEVE0909959A). Le véhicule peut ne pas être concerné par l'ensemble de ces domaines réglementés
- Pièce 13 S'il existe un moteur fixé à demeure et nécessaire à l'usage du véhicule, fournir les justificatifs EMNR

### **PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VEHICULE**

- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DRIEE/DREAL/DEAL

### **RECOMMANDATIONS**

<p>➤ <i>L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles.</i></p>
<p>➤ <i>Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DRIEE/DREAL/DEAL qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci dessus.</i></p>
<p>➤ <i>Lorsque la remorque a fait l'objet d'une réception partielle au titre du règlement 13 (pièce 8), les pièces 9-1 à 9-3 peuvent être constituées de celles fournies dans le cadre de la demande de cette réception, les pièces 9-4 à 9-8 n'ont pas à être fournies.</i></p>
<p>➤ <i>Pour les remorques à avant train, et pour les remorques à essieux centraux en l'absence d'une attestation établie par un fournisseur unique du frein et de sa commande (pièce 9-8), hors des cas visés ci-dessus, les moyens nécessaires devront être mis à disposition de la DRIEE/DREAL/DEAL pour procéder :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>A l'essai du frein de stationnement (pente à 18% ou à défaut dynamomètre étalonné et moyens de traction sur la remorque) ;</i></li><li>- <i>A l'essai du dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage (prévoir plusieurs câbles à casser) ;</i></li><li>- <i>A l'essai de comportement (lieu d'essai, véhicule tracteur d'une masse adaptée, possibilité de charger la remorque à sa masse maximale autorisée et de la décharger).</i></li></ul>
<p><i>Après examen du dossier et/ou du véhicule, la DREAL/DEAL/DRIEE pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.</i></p>

### **IMMATRICULATION DU VEHICULE**

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>



**NOTICE DESCRIPTIVE D'UNE REMORQUE**

**0. GENERALITES**

- 0.1. Constructeur <sup>(1)</sup> : .....
- 0.1.1. Représentant accrédité en France <sup>(1)</sup> : .....
- 0.3. Marque : .....
- 0.4. Désignation commerciale : .....
- 0.5. Catégorie internationale : .....
- 0.6. Genre : .....
- 0.7. Type : .....
- Variante(s) : .....
- Version(s) : .....

**1. CONSTITUTION GENERALE**

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : .....
- 1.1.2. Emplacement des roues directrices : .....
- 1.2. Dimensions des pneumatiques : .....
- 1.3. Constitution du châssis ou de la coque : .....

**2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)**

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : .....
- 2.4. Masse en charge techniquement admissible : .....
- 2.5. Charges maximales admissibles :
  - 2.5.1. Sur l'essieu 1 : .....
  - 2.5.2. Sur l'essieu 2 : .....
  - 2.5.3. Sur l'essieu 3 : .....
  - 2.5.4. Sur le dispositif d'attelage : .....
- 2.6. Voie avant : .....
- 2.7. Voie arrière : .....
- 2.8. Empattement : .....
- 2.8.1. Empattement du tandem ou du tridem : .....
- 2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche.  
(indiquer si ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement ou s'ils prennent en compte toutes les options d'équipement possibles).
  - 2.9.0. Total : .....
  - 2.9.1. Sur l'essieu 1 : .....
  - 2.9.2. Sur l'essieu 2 : .....
  - 2.9.3. Sur l'essieu 3 : .....
  - 2.9.4. Sur le dispositif d'attelage : .....
- 2.10. Porte-à-faux avant : .....
- 2.11. Porte-à-faux arrière : .....
- 2.11.1. Sans ferrure ni accessoire : .....
- 2.11.2. Avec ferrures et accessoires : .....
- 2.12. Longueur hors tout : .....
- 2.13. Largeur hors tout : .....

**3. MOTEUR AUXILIAIRE**

- 3.1. Dénomination du type : .....
- 3.1.1. Marque : .....
- 3.1.2. Marquage moteur : .....
- 3.1.3. Numéro d'homologation : .....
- 3.1.4. Phase de niveau de dépollution : .....
- 3.1.5. Identification du moteur : .....
- :
- 3.11. Carburant utilisé : .....

- 3.12. Réservoir de carburant :.....
- 3.12.1. Emplacement : .....
- 3.12.2. Capacité (litres) : .....
- 3.12.3. Matériau : .....

## 5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : .....
- 5.2. Arrière : .....
- 5.3. Essieux relevables ou délestables : .....
- 5.4. Suspension spécifique : .....

## 6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : .....
- 6.2. Diamètre de braquage hors-tout (m) : .....

## 7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : .....
- 7.4. Frein de stationnement : .....
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
  - 7.5.1. Frein de service : .....
  - 7.5.2. Frein de secours : .....
  - 7.5.3. Frein de stationnement : .....
- 7.6. Assistance des freins :
  - 7.6.1. Frein de service : .....
  - 7.6.2. Frein de secours : .....
  - 7.6.3. Frein de stationnement : .....
- 7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie :.....
  - 7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : .....
  - 7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : .....
  - 7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : .....
- 7.8. Type de freins :
  - 7.8.1. Frein de service :
    - 7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : .....
    - 7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : .....
    - 7.8.1.3. Sur l'essieu 3 : .....
  - 7.8.3. Frein de stationnement : .....
- 7.10. Circuit de freinage pour la remorque : .....
- 7.10.2. Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : .....

## 8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie :.....
  - 8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : .....
- 8.2. Matériaux constituant la carrosserie : .....
- 8.5. Nombre de portes :
  - 8.5.1. Latérales : .....
  - 8.5.2. Arrière : .....
  - 8.5.3. Fermetures : .....
- 8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres : .....
- 8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
  - 8.7.2. Vitres latérales : .....
  - 8.7.3. Lunette arrière : .....
- 8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement : .....
- 8.10.2. Arrière : .....

## 9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.3. Feux de position :
  - 9.3.1. Avant : .....
  - 9.3.2. Latéraux : .....
- 9.4. Feux de position arrière : .....

- 9.5. Indicateurs de changement de direction :
  - 9.5.2. Arrière : .....
  - 9.5.3. Latéraux : .....
- 9.6. Feux stop : .....
- 9.6.1. Troisième feu stop central : .....
- 9.7. Éclairage de la plaque d'immatriculation : .....
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
  - 9.8.1. Avant : .....
  - 9.8.2. Arrière : .....
  - 9.8.3. Latéraux : .....
- 9.9. Feux de détresse : .....
- 9.10. Feux de marche arrière : .....
- 9.11. Feux de brouillard :
  - 9.11.2. Arrière : .....
- 9.12. Feux d'encombrement :
  - 9.12.1. Avant : .....
  - 9.12.2. Arrière : .....
- 9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière : .....
- 9.14. Feux spéciaux : .....

**10. DIVERS**

- 10.2. Marques d'identité :
  - 10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : .....
  - 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : .....
  - 10.2.3. numéro d'identification du véhicule : .....
  - 10.2.5. Identification du moteur : .....

<sup>(1)</sup> Rayer les mentions inutiles

A ....., le .....

*(Signature du demandeur)*

**ATTESTATION D'INSTALLATION DU DISPOSITIF D'ATTELAGE***Entête du constructeur*

Je soussigné.....,

certifie que le dispositif d'attelage décrit ci-après est installé sur la remorque :

Marque	
Type	
Numéro d'identification	
PTAC (kg)	

conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 26 mars 1999 et de la directive 94/20/CE, relatives aux dispositifs d'attelage mécanique des remorques de catégorie O1 et O2 ou du règlement 55-01 de l'UNECE

Ce dispositif d'attelage mécanique permet de garantir :

- la compatibilité et la liaison sûre entre véhicule tracteur et véhicule remorqué dans toutes les conditions de fonctionnement,
- un maniement sûr lors de l'opération d'accouplement et de désaccouplement.

Ce dispositif d'attelage est composé de la façon suivante :

*(rayer les mentions inutiles ou compléter le cas échéant)*

Elément	Marque	Type	Numéro de fiche de communication	S (kg)	D ou Dc (kN)
Attelage à boule					
Anneau d'attelage					
Commande de freins					
Timon rigide					
Timon articulé					
Timon mobile					

**Détermination de la valeur minimale admissible D ou Dc de référence :**

Cas d'un timon rigide :                    **Dc = g.T.C/(T+C) = \_\_\_\_\_ kN**

Cas d'un timon mobile :                    **D = g.T.R/(T+R) = \_\_\_\_\_ kN**

**valeur T = \_\_\_\_\_ t** (PTAC du véhicule tracteur)

**valeur C = \_\_\_\_\_ t** (charge sur les essieux de la remorque à timon rigide)

**valeur S = \_\_\_\_\_ kg** (charge verticale au dispositif d'attelage)

**valeur R = \_\_\_\_\_ t** (PTAC de la remorque à timon mobile)

**valeur g = 9,81 m/s<sup>2</sup>**

**Nota :**

*En application de l'arrêté du 26 mars 1999, le constructeur est seul responsable de l'installation du dispositif d'attelage mécanique.*

Fait à .....le.....  
(signature du constructeur)